

Document:-
A/CN.4/SR.989

Compte rendu analytique de la 989e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1968, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

lution". Toutefois, il acceptera la suppression du paragraphe 43 si tel est le désir de la Commission.

115. Le PRÉSIDENT constate que la proposition de M. Ustor a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 44

116. M. AGO propose de supprimer la deuxième phrase.

117. Le PRÉSIDENT constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 45

118. M. AGO propose de modifier comme suit la dernière phrase : "Celle-ci a conclu qu'il était prématuré de prendre une décision sur la question du règlement judiciaire des différends."

119. Le PRÉSIDENT constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 46

120. Le PRÉSIDENT propose de remplacer dans la première phrase les mots "cette partie du sujet" par les mots "la tâche confiée au Rapporteur spécial".

121. Il constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 47

122. M. KEARNEY fait observer qu'en anglais le sens des mots "*administrative contracts*", à la quatrième phrase, n'est pas clair.

123. M. CASTAÑEDA propose que ces mots, dans le texte anglais, soient remplacés par "*Government contracts*", le texte français restant inchangé.

124. M. KEARNEY se demande si la question du transfert du patrimoine public actif et passif, qui fait l'objet du point 3, dans la première phrase, ne devrait pas être mentionnée aussi dans la quatrième phrase.

125. M. CASTAÑEDA souligne que l'expression française "patrimoine public" est difficile à rendre en anglais; il serait peut-être bon de supprimer le point 3. On pourrait supprimer aussi le point 5.

126. M. EUSTATHIADES, appuyé par sir Humphrey WALDOCK, propose de libeller comme suit le point 5 : "les problèmes de succession naissant spécifiquement de la décolonisation".

127. M. OUCHAKOV propose de modifier la deuxième phrase comme suit : "L'opinion dominante a été qu'il convenait d'examiner en premier lieu les aspects économiques de la succession."

128. Le PRÉSIDENT constate que les membres de la Commission sont en faveur des deux premières suggestions de M. Castañeda et des modifications proposées par MM. Eustathiades et Ouchakov.

PARAGRAPHES 48 À 52

129. M. EUSTATHIADES fait observer que les paragraphes 48 à 52 rendent compte d'opinions individuelles. Il suggère de supprimer les paragraphes 49 à 52 et de conserver uniquement le paragraphe 48.

130. Sir Humphrey WALDOCK fait sienne cette suggestion.

131. M. TABIBI (Rapporteur) s'y oppose.

132. Le PRÉSIDENT fait observer que les paragraphes 49 à 52 expriment des points de vue très nets adoptés par certains membres; la Commission doit montrer qu'elle les a examinés attentivement.

133. M. EUSTATHIADES dit que le plus important de ces paragraphes est le paragraphe 50. Il suggère de conserver ce seul paragraphe et de le faire figurer dans la partie du rapport concernant la discussion générale.

134. M. AGO objecte qu'on risque ainsi de donner un relief excessif aux problèmes traités au paragraphe 50.

135. Sir Humphrey WALDOCK propose que l'ordre des sections 8 et 9 soit interverti de manière que la partie du chapitre III qui est à l'examen se termine par la décision rapportée au paragraphe 47.

136. M. TABIBI (Rapporteur) accepte cette proposition.

137. M. KEARNEY déclare qu'étant donné le peu de temps dont disposait la Commission, beaucoup de membres se sont délibérément abstenus de prendre part au débat rapporté aux paragraphes 48 à 52. Par conséquent, le débat n'a pas été vraiment général et M. Kearney se demande si cela ne devrait pas être indiqué dans les paragraphes en question.

138. M. TABIBI (Rapporteur) précise que lors de la préparation des rapports de tous les organes des Nations Unies, il est d'usage de résumer les opinions exprimées au cours des débats; ces rapports ne peuvent rendre compte du fait qu'il y avait d'autres opinions, qui n'ont pas été exprimées.

139. M. EUSTATHIADES propose d'intituler l'ancienne section 9 — désormais section 8 — "Observations particulières sur certains aspects du sujet de la part de certains membres" et de modifier comme suit la dernière phrase du paragraphe 48 : "La Commission n'a pas procédé à un débat sur lesdits sujets."

140. Le PRÉSIDENT constate que les propositions que vient de faire M. Eustathiades ont l'assentiment général.

La séance est levée à 18 h 55.

989e SÉANCE

Vendredi 2 août 1968, à 9 heures

Président : M. José María RUDA

Présents : M. Ago, M. Bartoš, M. Castañeda, M. Castrén, M. El-Erian, M. Eustathiades, M. Kearney, M. Ouchakov, M. Tabibi, M. Tammes, M. Ustor, sir Humphrey Waldock, M. Yasseen.

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session

(A/CN.4/L.132 à L.135 et additifs)

(suite)

Chapitre III

SUCCESSION D'ÉTATS ET DE GOUVERNEMENTS

(A/CN.4/L.132 et Add.1) (suite)

PARTIE I (HISTORIQUE DE LA QUESTION) ET PARTIE II A
(RÉSUMÉ DES DÉBATS DE LA VINGTIÈME SESSION DE
LA COMMISSION : LA SUCCESSION DANS LES MATIÈRES
AUTRES QUE LES TRAITÉS) (suite)

1. Le PRÉSIDENT dit que, sauf objection, il considérera que la Commission adopte les parties du chapitre III du projet de rapport examinées à la séance précédente et les amendements qui y ont été proposés.

Il en est ainsi décidé.

2. Le PRÉSIDENT invite la Commission à réexaminer séparément les paragraphes de l'ancienne section 9, maintenant section 8, de la partie II A du chapitre III, qui ont été examinés ensemble à la séance précédente.

PARAGRAPHES 48 A 50

Le paragraphe 48, tel qu'il a été modifié, à la séance précédente¹, et les paragraphes 49 et 50 sont adoptés.

PARAGRAPHE 51

3. M. BARTOŠ critique la première phrase de ce paragraphe; en effet, si les membres de la Commission ont été pour la plupart d'avis que les droits acquis ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois, ils n'ont pas dit que ces droits n'existaient plus. Ils ont adopté une position plus souple.

4. M. CASTRÉN rappelle que le Rapporteur spécial s'est prononcé à ce sujet de façon assez catégorique dans son rapport.

Le paragraphe 51 est adopté.

PARAGRAPHE 52

5. M. KEARNEY dit que l'expression "droits de l'homme" dans la troisième phrase ne convient pas; le droit dont il est question est le droit de propriété.

6. M. EL-ERIAN (Rapporteur spécial) propose que les mots "aux droits de l'homme" soient remplacés par les mots "au statut des étrangers".

7. M. BARTOŠ fait observer qu'il y a dans les droits de l'homme une garantie du droit de propriété fondée sur l'égalité des habitants d'un territoire donné. Ceux-ci ne peuvent être privés de ce droit que par la législation.

8. Le PRÉSIDENT propose d'ajouter dans la troisième phrase le mot "pertinentes" avant les mots "de droit international" et de supprimer les mots "relatives aux droits de l'homme".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 52, ainsi modifié, est adopté.

PARTIE II B (SUCCESSION EN MATIÈRE DE TRAITÉS)

PARAGRAPHES 53 A 60

Les paragraphes 53 à 60 sont adoptés.

¹ Voir par. 139 et 140.

PARAGRAPHE 61

9. Sir Humphrey WALDOCK (Rapporteur spécial) propose premièrement de remplacer les mots "quelles que soient, en fait, les dispositions des" dans la cinquième phrase, par les mots "indépendamment des dispositions figurant en fait dans les". Deuxièmement, il propose de remplacer le point, à la fin de la cinquième phrase, par un point-virgule et d'ajouter les mots "à ce propos, il a fait observer que le projet de convention de Vienne sur le droit des traités contenait un nouvel article — l'article 9 bis — prévoyant, en termes généraux, d'autres moyens de participation aux traités, en plus de la signature, de la ratification, de l'acceptation, etc.". Troisièmement, il propose que les mots "différents types" à la dernière phrase soient remplacés par les mots "différentes causes à l'origine".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 61, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 62

Le paragraphe 62 est adopté².

PARAGRAPHE 63

10. Sir Humphrey WALDOCK (Rapporteur spécial) propose que les paragraphes 63 et 64 soient placés tous deux sous la rubrique "Titre du sujet".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 63 est adopté.

PARAGRAPHE 64

11. Sir Humphrey WALDOCK (Rapporteur spécial) suggère quelques modifications de forme pour le paragraphe 64, destinées à expliquer le titre du sujet, à savoir "Succession en matière de traités".

Ces propositions sont adoptées.

Le paragraphe 64, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 65

12. Sir Humphrey WALDOCK (Rapporteur spécial), appuyé par M. Ago, propose de supprimer les deux dernières phrases du paragraphe 65.

Il en est ainsi décidé.

13. Sir Humphrey WALDOCK (Rapporteur spécial) propose que la première phrase du paragraphe 65 soit transférée à la fin du paragraphe 62.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 65, ainsi modifié, est adopté.

L'ensemble du chapitre III, ainsi modifié, est adopté.

Chapitre II

RELATIONS ENTRE LES ÉTATS
ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(A/CN.4/L.134 et Corr.1* et Add.1 à 5*)

* Anglais seulement.

² Voir par. 13 ci-après.

SECTION A (Historique et portée du sujet)

La section A est adoptée.

SECTION B (Titre du sujet)

La section B est adoptée.

SECTION C (Forme et titre du projet d'articles)

La section C est adoptée.

SECTION D (Portée du projet d'articles)

PARAGRAPHE 17

14. M. CASTRÉN propose de supprimer dans la sixième phrase tout le membre de phrase venant après le mot "lacune", qui constitue une répétition.

Il en est ainsi décidé.

15. En réponse à des observations de M. AGO et M. ELERIAN (Rapporteur spécial), sir Humphrey WALDOCK, propose d'insérer la phrase suivante après la cinquième phrase : "En fait, ils estimaient qu'il existait des différences au moins aussi grandes entre certaines des organisations universelles — par exemple entre l'Union postale universelle, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies — qu'entre l'Organisation des Nations Unies et les grandes organisations régionales."

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 17, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 18

16. Le PRÉSIDENT propose de remplacer les mots "énoncée à l'article 2" par "énoncée au paragraphe 2 de l'article 2".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 18, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 19

Le paragraphe 19 est adopté.

L'ensemble de la section D, ainsi modifiée, est adopté.

SECTION E (Projet d'articles sur les représentants d'Etats auprès des organisations internationales)

AMENDEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 4 ET AU TEXTE DE L'ARTICLE 7

17. M. USTOR propose que les changements suivants soient apportés à deux des articles du projet adopté à la 986e séance : premièrement, que le titre de l'article 4³ soit remplacé par : "Rapports entre les présents articles et les règles pertinentes des organisations internationales"; et deuxièmement, que le mot "internationales" soit ajouté après le mot "organisations", aux paragraphes 1 et 2 de l'article 7⁴.

Les propositions de M. Ustor sont adoptées.

COMMENTAIRES RELATIFS AUX ARTICLES DU PROJET

18. Le PRÉSIDENT invite la Commission à examiner les commentaires relatifs aux articles 1, 2 et 4 à 20 du projet

(A/CN.4/L.134/Add.1 à 5*)⁵. Les documents ayant été distribués en anglais seulement, le secrétariat apportera ultérieurement aux textes espagnol et français les modifications qui auront été adoptées.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 2 (Champ d'application des présents articles) (A/CN.4/L.134/Add.1*)

PARAGRAPHES 1 ET 2

Les paragraphes 1 et 2 sont adoptés.

PARAGRAPHE 3

19. M. USTOR suggère de remplacer les mots "the organizations" par les mots "States members of organizations" et les mots "representatives of States by the adoption of" par les mots "their representatives to such organizations by adopting".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 3, ainsi modifié, est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 2, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 4 (Rapports entre les présents articles et les règles pertinentes des organisations internationales) (A/CN.4/L.134/Add.1*)

PARAGRAPHE 1

20. M. KEARNEY propose de remplacer dans la dernière phrase les mots "to the extent possible" par "to the extent feasible at the present stage of development".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 2 ET 3

Les paragraphes 2 et 3 sont adoptés.

PARAGRAPHE 4

21. M. KEARNEY propose de supprimer dans la troisième phrase les mots "which would otherwise have required specific reservations".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 5

Le paragraphe 5 est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 4, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF AUX ARTICLES 4 bis (Rapports entre les présents articles et d'autres accords internationaux existants) ET 4 ter (Dérogation aux présents articles) (A/CN.4/L.134/Add.1*)

PARAGRAPHES 1 A 4

Les paragraphes 1 à 4 sont adoptés.

* Anglais seulement

⁵ Pour l'examen du commentaire relatif à l'article premier, voir par. 67 à 72 ci-après. L'article 3 a été englobé dans l'article 2.

³ Voir 972e séance, par. 40.

⁴ Pour le texte, voir 981e séance, par. 55.

PARAGRAPHE 5

22. M. USTOR suggère de remplacer dans la deuxième phrase les mots "*general rules of international law concerning interpretation of treaties*" par les mots "*rules of the general law of treaties*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 5, ainsi modifié, est adopté.

Le commentaire relatif aux articles 4 bis et 4 ter, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 5 (Établissement de missions permanentes) (A/CN.4/L.134/Add.1*)

PARAGRAPHES 1 ET 2

Les paragraphes 1 et 2 sont adoptés.

PARAGRAPHE 3

23. M. CASTRÉN propose de supprimer dans la première phrase, les mots "*or its Secretariat*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 3, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 4

24. M. KEARNEY propose d'ajouter, dans la première phrase, les mots "*particularly in the provisions relating to their functions*" après les mots "*international organizations*".

25. M. EL-ERIAN (Rapporteur spécial) accepte cette proposition.

La proposition de M. Kearney est adoptée.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 5

Le paragraphe 5 est adopté.

PARAGRAPHE 6

26. M. AGO propose de modifier comme suit la première phrase : "*It is to be noted that the institution of permanent missions of Member States has not so far been developed within the Organization of African Unity*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 6, ainsi modifié, est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 5, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 6 (Fonctions d'une mission permanente) (A/CN.4/L.134/Add.1*)

PARAGRAPHE 1

27. Sur une suggestion de M. EUSTATHIADES, M. EL-ERIAN (Rapporteur spécial) propose de modifier comme suit le paragraphe 1 : "*Since the functions of permanent missions are numerous and varied, article 6 merely lists the most important of these functions under broad headings*".

Il en est ainsi décidé.

* Anglais seulement.

28. M. BARTOŚ ajoute que la Commission n'a pas eu l'intention d'énumérer toutes les fonctions de la mission permanente, mais seulement les catégories de fonctions les plus importantes.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 2

29. M. KEARNEY propose de remplacer la fin de la dernière phrase, après les mots "*as head of the mission, is*" par les mots "*responsible for the maintenance of official relationships between the Government of the sending State and the Organization*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 2, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 3

30. M. KEARNEY propose de remplacer, dans la première phrase, les mots "*the principal activity*" par "*a principal activity*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 3, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 4 ET 5

Les paragraphes 4 et 5 sont adoptés.

PARAGRAPHE 6

31. M. KEARNEY fait observer que les quatrième et cinquième phrases sont inexactes et peuvent donner lieu à une interprétation erronée. Il propose de les supprimer.

Il en est ainsi décidé.

32. M. EUSTATHIADES propose de supprimer le mot "*classical*" dans la sixième phrase.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 6, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 7

Le paragraphe 7 est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 6, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 7 (Accréditation auprès de deux ou plusieurs organisations internationales ou affectation à deux ou plusieurs missions permanentes) (A/CN.4/L.134/Add.1*)

Le commentaire relatif à l'article 7 est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 8 (Accréditation, affectation ou nomination d'un membre d'une mission permanente à d'autres fonctions) (A/CN.4/L.134/Add.2*)

PARAGRAPHE 1

33. Le PRÉSIDENT propose de remplacer dans la première phrase les mots "*corresponds to*" par les mots "*deals with the situation envisaged in*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

* Anglais seulement.

PARAGRAPHES 2 ET 3

Les paragraphes 2 et 3 sont adoptés.

PARAGRAPHE 4

34. M. CASTRÉN propose que le changement apporté à la première phrase du paragraphe 1 soit aussi apporté au paragraphe 4.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 5

Le paragraphe 5 est adopté.

35. Le PRÉSIDENT fait observer que le paragraphe qui, à la page 4 du document, porte le numéro 5, devra porter le numéro 5 bis.

PARAGRAPHE 5 bis

36. M. USTOR propose de remplacer, dans la deuxième phrase, le mot "or" avant les mots "head of diplomatic mission" par "as", et les mots "accreditation or assignment to international organizations" par les mots "case dealt with in article 8 of the draft articles".

Il en est ainsi décidé.

37. M. AGO propose de modifier comme suit le début du paragraphe : "Adopting the principle laid down in article 5, paragraph 3, of the Vienna Convention on Diplomatic Relations".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 5 bis, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 6

38. M. KEARNEY propose d'ajouter les mots "inter alia" après le mot "reserves".

Il en est ainsi décidé.

39. Le PRÉSIDENT propose de remplacer les mots "the heads of consular posts" par les mots "consular officers".

40. M. BARTOŠ fait observer que l'on exige toujours l'exequatur pour tout le personnel consulaire, même dans la Convention de Vienne.

La proposition du Président est adoptée.

Le paragraphe 6, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 7

Le paragraphe 7 est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 8, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 9 (Nomination des membres de la mission permanente) (A/CN.4/L.134/Add.2*)

PARAGRAPHES 1 ET 2

Les paragraphes 1 et 2 sont adoptés.

* Anglais seulement.

PARAGRAPHE 3

41. M. KEARNEY propose de supprimer toute la fin de la quatrième phrase après les mots "diplomatic mission".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 3, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 4

42. Sir Humphrey WALDOCK se demande si la citation extraite de l'étude "Immunities and Privileges of Delegations to the United Nations"⁶ doit être maintenue dans le texte. Si l'on admet les références à la doctrine dans les rapports initiaux, ces références sont habituellement omises aux stades d'étude ultérieurs.

43. M. EL-ERIAN (Rapporteur spécial) estime que cette citation peut être maintenue car les articles sont examinés en première lecture et l'étude en question est une des rares qui aient été publiées sur les missions permanentes.

44. M. YASSEEN est d'avis que même alors, il est indispensable de modifier la façon de présenter le passage cité.

45. M. OUCHAKOV propose que le mot "stated" soit remplacé par le mot "described".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 9, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 9 bis (Nationalité des membres de la mission permanente) (A/CN.4/L.134/Add.2*)

PARAGRAPHES 1 A 3

Les paragraphes 1 à 3 sont adoptés.

PARAGRAPHE 4

46. M. KEARNEY propose de remplacer, dans la troisième phrase, le mot "choice" par le mot "selection" et les mots "to appoint as its representatives" par les mots "of appointing, as members of its permanent mission".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 5 ET 6

Les paragraphes 5 et 6 sont adoptés.

Le commentaire relatif à l'article 9 bis, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 10 (Pouvoirs du représentant permanent) (A/CN.4/L.134/Add.2*)

PARAGRAPHE 1

Le paragraphe 1 est adopté.

* Anglais seulement.

⁶ Article de Leo Gross publié dans *International Organization*, vol. XVI, No 3, p. 491.

PARAGRAPHE 2

47. M. KEARNEY propose de remplacer, dans la deuxième phrase, le mot "the", avant "Bolivian", par "a".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 2, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 3

Le paragraphe 3 est adopté.

PARAGRAPHE 4

48. M. KEARNEY propose de remplacer, dans la dernière phrase, les mots "must be issued" par "may be issued".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 5

49. M. KEARNEY propose de remplacer dans la première phrase les mots "on which organ should the Secretary-General report to on this matter" par les mots "as to which organ the Secretary-General should report on this matter".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 5, ainsi modifié, est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 10, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 11 (Accréditation auprès des organes de l'organisation) (A/CN.4/L.134/Add.3*)

PARAGRAPHERS 1 A 3

Les paragraphes 1 à 3 sont adoptés.

PARAGRAPHE 4

50. M. EL-ERIAN (Rapporteur spécial) propose de supprimer la troisième phrase.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHERS 5 A 7

Les paragraphes 5 à 7 sont adoptés.

Le commentaire relatif à l'article 11, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 12 (Pleins pouvoirs pour représenter l'Etat dans la conclusion des traités) (A/CN.4/L.134/Add.3*)

PARAGRAPHERS 1 A 4

Les paragraphes 1 à 4 sont adoptés.

PARAGRAPHE 5

51. M. KEARNEY propose de supprimer le paragraphe 5. Il ne se rappelle pas que la Commission ait décidé d'examiner plus tard la question des pleins pouvoirs pour mettre fin aux traités.

* Anglais seulement.

52. M. TAMMES fait observer qu'il a été décidé de faire mention de cette question dans le commentaire parce que ce point n'est pas couvert par le projet de convention sur le droit des traités⁷.

53. M. CASTRÉN propose que, pour répondre à l'objection de M. Kearney, les premiers mots de la deuxième phrase "The Commission will consider" soient remplacés par les mots "The Commission may consider".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 5, ainsi modifié, est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 12, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 13 (Composition de la mission permanente) (A/CN.4/L.134/Add.3*)

PARAGRAPHERS 1 A 5

Les paragraphes 1 à 5 sont adoptés.

PARAGRAPHE 6

54. M. BARTOŠ fait observer qu'il n'est pas fait mention des experts et des conseillers au paragraphe 6. Parmi les membres des missions permanentes auprès des organisations, il y a très souvent des experts et des conseillers qui sont considérés par les Etats comme faisant partie du personnel diplomatique.

55. M. EL-ERIAN (Rapporteur spécial) dit qu'au paragraphe 6 du commentaire relatif à l'article premier il est indiqué que l'alinéa h de l'article premier "refers expressly to experts and advisers in view of the prominent role played by these officials and the important services rendered by them as members of permanent missions, especially in international organizations of a technical character". Il propose de remplacer le texte actuel du paragraphe 6 du commentaire relatif à l'article 13 par une référence à ce passage du commentaire relatif à l'article premier.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 6, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHERS 7 ET 8

Les paragraphes 7 et 8 sont adoptés.

PARAGRAPHE 9

56. M. KEARNEY propose de supprimer les trois dernières phrases.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 9, ainsi modifié, est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 13, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 14 (Effectif de la mission permanente) (A/CN.4/L.134/Add.3*)

PARAGRAPHE 1

57. M. KEARNEY propose de modifier comme suit la dernière phrase: "It lays down as a guide-line to be

* Anglais seulement.

⁷ Voir 984e séance, par. 34 et 35.

observed by the sending State that the latter should, when establishing the composition of its permanent mission, not make it excessively large".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 2 ET 3

Les paragraphes 2 et 3 sont adoptés.

PARAGRAPHE 4

58. M. EL-ERIAN (Rapporteur spécial) déclare que la phrase suivante devrait être ajoutée à la fin du paragraphe : "Dans le cas des missions permanentes auprès d'organisations internationales, le recours doit être celui des consultations entre l'Etat hôte, l'organisation intéressée et l'Etat d'envoi mais le principe de la liberté de l'Etat d'envoi en ce qui touche la composition de sa mission permanente et le choix de ses membres doit être reconnu."

59. M. KEARNEY propose de remplacer le mot "recognized" par le mot "accorded" dans la quatrième phrase du paragraphe.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 4, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 5

Le paragraphe 5 est adopté

PARAGRAPHE 6

60. M. KEARNEY propose que la deuxième phrase soit modifiée comme suit : "In such cases, particularly if there is more than one representative, from the legal point of view there is more than one mission". M. Kearney propose en outre de remplacer dans la troisième phrase les mots "which groups in effect more than one mission together are obviously different", par les mots "which has a function of representation to more than one organization may be different".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 6, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 7

61. M. KEARNEY propose de remplacer dans la dernière phrase les mots qui suivent "will consider" par les mots "inclusion of an article of general scope concerning remedies available to the host State in the event of claimed abuses by a permanent mission".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 7, ainsi modifié, est adopté.

Le commentaire relatif à l'article 14, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 15 (Notifications)
(A/CN.4/L.134/Add.3*)

PARAGRAPHE 1

Le paragraphe 1 est adopté.

* Anglais seulement.

PARAGRAPHE 2

62. M. KEARNEY propose de supprimer dans la dernière phrase les mots "of particular application to permanent missions to international organizations is" et d'ajouter à la fin de la phrase les mots "applies specifically to permanent missions to international organizations".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 2, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 3 ET 4

Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés.

PARAGRAPHE 5

63. M. USTOR propose de remplacer dans la deuxième phrase, les mots "Some of these agencies (e.g. ILO)" par "For example, the ILO". Il propose de remplacer dans la sixième phrase les mots "Other specialized agencies (e.g. UNESCO) has" par "UNESCO has".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 5, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 6 ET 7

Les paragraphes 6 et 7 sont adoptés.

Le commentaire relatif à l'article 15, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 16 (Chargé d'affaires ad interim) (A/CN.4/L.134/Add.3*)

Le commentaire relatif à l'article 16 est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 17 (Préséance)
(A/CN.4/L.134/Add.3*)

Le commentaire relatif à l'article 17 est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF AUX ARTICLES 18 ET 19 [texte combiné] (Bureaux des missions permanentes) (A/CN.4/L.134/Add.4*)

PARAGRAPHE 1

64. M. KEARNEY propose de remplacer dans la première phrase les mots "if premises of a mission were" par les mots "if the office of a permanent mission was".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 2, 3 ET 4

Les paragraphes 2, 3 et 4 sont adoptés.

Le commentaire relatif aux articles 18 et 19 (texte combiné), ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE 20 (Usage du drapeau et de l'emblème) (A/CN.4/L.134/Add.4*)

PARAGRAPHE 1

65. M. USTOR propose de supprimer la dernière phrase. Rien ne s'oppose à ce qu'un représentant permanent utilise le pavillon de l'Etat d'envoi sur une voiture louée.

La proposition de M. Ustor est adoptée.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

* Anglais seulement.

PARAGRAPHE 2

66. M. CASTRÉN propose d'ajouter les mots suivants à la fin du paragraphe : "*and on paragraph 2 of article 19 of the draft articles on special missions*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 2, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 3 ET 4

Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés.

Le commentaire relatif à l'article 20, ainsi modifié, est adopté.

COMMENTAIRE RELATIF À L'ARTICLE PREMIER (Terminologie) (A/CN.4/L.134/Add.5*)

PARAGRAPHE 1

67. M. OUCHAKOV propose de remplacer le texte du paragraphe 1 par le texte employé au paragraphe 1 du commentaire relatif à l'article premier du projet sur les missions spéciales⁸ : "Suivant l'exemple de nombreuses conventions conclues sous les auspices des Nations Unies, la Commission a indiqué dans l'article premier de son projet le sens qu'il faut donner aux expressions qui y sont le plus fréquemment employées."

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 2

68. M. KEARNEY propose de remplacer, dans la deuxième phrase, les mots "*in the framework*" par les mots "*for the purposes*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 2, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 3 ET 4

Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés.

PARAGRAPHE 5

69. M. KEARNEY propose de remplacer dans la première phrase le mot "*generally*" par "*in general*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 5, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 6

70. M. OUCHAKOV propose que dans la quatrième phrase les mots "*in the corresponding provision*" soient remplacés par "*in the English text of the corresponding provision*".

Il en est ainsi décidé.

71. M. KEARNEY propose de remplacer, dans la cinquième phrase, les mots "*career diplomats*" par les mots "*persons having diplomatic titles*", et les mots "*diplomatic personnel*" par le mot "*them*".

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 6, ainsi modifié, est adopté.

* Anglais seulement.

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément No 9 (A/6709/Rev.1)*, chap. II, sect. D.

PARAGRAPHE 7

72. M. EL-ERIAN (Rapporteur spécial) fait observer qu'il faudrait ajouter l'UIT aux institutions spécialisées mentionnées entre parenthèses à la fin du paragraphe.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 7, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHES 8 ET 9

Les paragraphes 8 et 9 sont adoptés.

Le commentaire relatif à l'article premier, ainsi modifié, est adopté.

L'ensemble du chapitre II du projet de rapport, tel qu'il a été modifié, est adopté.

Chapitre V

AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS
DE LA COMMISSION (A/CN.4/L.135 et Add.1)

(reprise du débat de la séance précédente)⁹

73. Le PRÉSIDENT déclare que s'il n'y a pas d'objection il considérera que la Commission adopte les parties du chapitre V de son rapport examinées à la séance précédente et les amendements qui ont été proposés à leurs sujet.

Il en est ainsi décidé.

C. - ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS

(reprise du débat de la 987e séance)

74. Le PRÉSIDENT invite la Commission à examiner le projet ci-après qui a été rédigé pour la section C¹⁰.

1. La Commission a jugé souhaitable d'achever l'étude des relations entre les Etats et les organisations internationales et de la succession en matière de traités, et de faire sensiblement avancer l'étude de la responsabilité des Etats et de la succession dans les matières autres que les traités, avant la fin de 1971, époque à laquelle le mandat de ses membres actuels vient à expiration. A cet effet, la Commission a estimé nécessaire de réserver l'éventualité d'une session d'hiver en 1970 et ses membres sont convenus de consigner cette décision dans le présent rapport afin que des dispositions puissent être prises à temps en vue de l'ouverture des crédits requis.

2. La Commission a l'intention de terminer à sa vingt et unième session, en 1969, et à la session d'hiver qu'elle envisage de tenir au début de 1970, l'examen en première lecture de ses projets sur les relations entre les Etats et les organisations internationales et sur la succession en matière de traités. Une fois reçues les observations des gouvernements sur les deux projets, la Commission achèverait ses travaux sur les deux questions à sa vingt-troisième session, en 1971. La Commission entreprendra aussi, à sa vingt et unième session, en 1969, l'examen au fond de la responsabilité des Etats. L'étude de ce sujet, ainsi que de la succession dans les matières autres que les traités, recevrait la priorité à la vingt-deuxième session de la Commission, en 1970. Parallèlement, et dans les limites du temps dont elle disposera, la Commission poursuivra aussi l'étude de la clause de la nation la plus favorisée.

⁹ Voir par. 1 à 24.

¹⁰ Voir 987e séance, par. 59.

PARAGRAPHE 1

75. Après un bref échange de vues, sir Humphrey WALDOCK propose que la fin de la première phrase, après les mots “en matière de traités”, soit modifiée comme suit : “et d’avancer l’étude de la responsabilité des Etats et de la succession dans les matières autres que les traités pendant la durée restant à courir du mandat des membres qui la composent actuellement.”

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

PARAGRAPHE 2

76. M. AGO propose de remplacer dans la deuxième phrase les mots “la Commission achèverait” par “la Commission espère achever” et, dans la troisième phrase, les mots “la Commission entreprendra aussi” par “la Commission se propose aussi d’entreprendre”.

Il en est ainsi décidé.

77. Sir Humphrey WALDOCK propose d’insérer, à la fin de la deuxième phrase, les mots suivants : “si l’ampleur du travail à accomplir sur ces sujets le permet”.

Il en est ainsi décidé.

78. M. KEARNEY propose de remplacer la dernière phrase par ce qui suit : “La Commission compte aussi poursuivre, au cours de son mandat, l’étude de la clause de la nation la plus favorisée.”

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 2, ainsi modifié, est adopté.

L’ensemble du chapitre V du projet de rapport, ainsi modifié, est adopté.

ADOPTION DE L’ENSEMBLE
DU PROJET DE RAPPORT

Le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session (A/CN.4/L.132 à L.135 et additifs), tel qu’il a été modifié, est adopté.

Clôture de la session

79. M. AGO rend hommage à l’autorité et à la courtoisie avec lesquelles le Président a conduit les délibérations de la Commission, lui permettant ainsi de mener à bien ses travaux.

80. La Commission a pu étudier une partie importante du brillant rapport de M. El-Erian et entamer l’étude de toute une série de questions, notamment du rapport de sir Humphrey Waldock sur la succession en matière de traités et du document de travail de M. Ustor sur la clause de la nation la plus favorisée. Elle a examiné le problème de

l’organisation de ses travaux futurs et l’importante question de la phase finale de l’oeuvre de codification du droit international.

81. M. Ago remercie le Président du Comité de rédaction et premier Vice-Président de la Commission, le deuxième Vice-Président, le Rapporteur général et les quatre rapporteurs spéciaux. Enfin, M. Ago tient à rendre hommage à tous les membres du secrétariat, et en particulier au Secrétaire de la Commission, qui s’est acquitté de ses fonctions de façon remarquable.

82. M. CASTAÑEDA, parlant au nom de M. Albónico et de M. Amado, ainsi qu’en son nom personnel, fait sienne la déclaration de M. Ago.

83. M. BARTOŠ, M. OUCHAKOV, M. YASSEEN, sir Humphrey WALDOCK, M. USTOR, M. CASTRÉN, M. KEARNEY et M. EUSTATHIADES s’associent aux paroles prononcées par M. Ago.

84. M. TABIBI (Rapporteur) remercie les membres de la Commission de leurs aimables paroles et s’associe à l’hommage rendu au Président et aux deux Vice-Présidents, au Secrétaire de la Commission et au secrétariat.

85. M. EL-ERIAN remercie les membres de la Commission de leurs aimables paroles; en tant que rapporteur spécial, il est reconnaissant au Président, au premier Vice-Président, en particulier en tant que Président du Comité de rédaction, au deuxième Vice-Président, au Rapporteur général et aux autres membres de la Commission de leur aide, de leurs encouragements et de leur collaboration. Il tient à remercier le Secrétaire de la Commission et le secrétariat de la précieuse assistance qu’ils lui ont apportée.

86. Le PRÉSIDENT remercie tous les membres de la Commission de leurs généreuses paroles. Il considère comme un grand honneur d’avoir présidé la vingtième session de la Commission; en qualité de président, il a pu se faire une idée nouvelle de l’esprit exceptionnel de collaboration amicale qui règne au sein de la Commission. Cet esprit n’est pas tant un esprit de compromis — car les membres tiennent à leurs opinions — qu’un esprit de compréhension mutuelle qui permet aux membres d’arriver à un résultat commun.

87. Le Président remercie les deux Vice-Présidents et le Rapporteur de leur aide et de leur appui et il s’associe chaleureusement à l’hommage rendu aux quatre rapporteurs spéciaux. Il a vivement apprécié le travail du secrétariat de la Commission et de son personnel compétent. Ses remerciements s’adressent aussi à tous les membres du secrétariat qui ont prêté leur concours aux travaux de la Commission.

88. Le Président déclare close la vingtième session de la Commission du droit international.

La séance est levée à 14 h 10.